

1

## LIBERTÉ SYNDICALE

### Liberté syndicale individuelle

- adhérer ou non à un syndicat
- se retirer à tout moment en arrêtant de payer la cotisation
- aucune condition ni délai à respecter
- principe d'ordre public

#### EFFETS

- AUCUNE SANCTION OU DÉCISION NE PEUT ÊTRE PRISE PAR L'EMPLOYEUR EN LIEN AVEC LA QUALITÉ OU NON DE SALARIÉ SYNDIQUÉ
- L'EMPLOYEUR PEUT ÊTRE SANCTIONNÉ POUR DISCRIMINATION OU DÉLIT D'ENTRAVE

### Liberté syndicale collective

- pas de formalité de constitution spécifique
- pas d'intervention de l'État dans le fonctionnement du syndicat
- pluralisme et égalité des syndicats au sein de l'entreprise
- interdiction du prélèvement des cotisations syndicales sur la paie pour maintenir cette indépendance



# STATUT DES SYNDICATS

2

## ORGANISATION SYNDICALE

### Statut juridique d'un syndicat

#### conditions de fond :

- salariés, retraités, chômeurs
- personnes exerçant des métiers communs ou proches
- personne physique ou morale
- pas de condition d'âge ni de nationalité

#### conditions de forme :

- rédaction de statuts
- déclaration à la mairie pour avoir la personnalité juridique

#### EFFETS

##### DROITS DU SYNDICAT DÉCLARÉ :

- DROITS PATRIMONIAUX
- DROIT DE CONTRACTER
- DROIT D'ESTER EN JUSTICE
- DROIT DE PERCEVOIR DES COTISATIONS

##### OBLIGATIONS DU SYNDICAT DÉCLARÉ :

- RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE
- RESPONSABILITÉ EXTRA CONTRACTUELLE

### Représentativité des syndicats

#### Critères de représentativité :

- respect des valeurs républicaines
- indépendants de l'employeur
- transparence financière
- ancienneté de 2 ans
- influence
- effectifs d'adhérents et cotisations
- au moins 10 % des suffrages au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles au niveau de l'entreprise OU 8 % au niveau de la branche

#### EFFETS : ORGANISATION SYNDICALE REPRÉSENTATIVE

- COMPÉTENTE POUR PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS COLLECTIVES
- POSSIBILITÉ DE DÉSIGNER UN DÉLÉGUÉ SYNDICAL DANS L'ENTREPRISE